

Nos clients en parlent :

"Nous avons sollicité la Chambre d'agriculture afin d'obtenir un appui sur la mise en route d'un marché d'artisans et producteurs locaux sur notre commune. Le travail des conseillers a été précieux dans le recrutement des artisans et des producteurs. Le travail mené ensemble nous permet aujourd'hui de pérenniser notre marché semi-nocturne."

Philippe HALLIER, Adjoint au Maire de Saizerais, délégué au service à la population (2013 - 2019)



Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - M.J. Mars, 2024 - Crédits photos : Chambres d'agriculture - APCA - CD654

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

VALORISER LES PRODUITS LOCAUX

Mettre en place
un marché de
producteurs
sur son territoire



Les **TERRALTO**

- > Des conseillers experts
- > Un lien privilégié avec les agriculteurs et une connaissance fine des territoires
- > Une méthodologie éprouvée et des livrables clairs

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU
03.83.93.34.10

Service Collectivités & Développement local
Olivier HUGUET - Secrétaire - 03.83.93.34.05

Vos conseillères Développement local

Laurine CAMPANELLA
Juliette STINCO
Fabienne PORTET



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION





Notre prestation :

Vous souhaitez dynamiser votre commune ? Favoriser l'accès de vos concitoyens et consommateurs à des produits locaux, de qualité et de saison ? Organisez un marché de producteurs locaux !

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle vous accompagne dans la mise en place durable d'un ou plusieurs marchés de producteurs, ponctuels ou récurrents.

Notre accompagnement étape par étape :

1

IDENTIFIER LES BESOINS AVEC LA COLLECTIVITÉ

- » Présentation des réseaux d'agriculteurs
- » Analyse de l'offre (prospection des agriculteurs sur le territoire) et de l'environnement concurrentiel

2

DÉFINIR L'ORGANISATION DU MARCHÉ

- » Mise en place d'un groupe de travail dédié
- » Définition du fonctionnement du marché (type, emplacement, jour, fréquence, plan du marché, plan de communication)

3

METTRE EN OEUVRE ASSURER LE SUIVI

- » Formalisation du partenariat avec les parties prenantes (conventions, règlement intérieur)
- » Suivi du projet dans la durée et bilan à N+1

Le + Chambre d'agriculture :

- Une offre « clé en main »
- Un suivi du projet dans la durée et bilan à N+1
- Une expertise reconnue
- Un lien étroit avec les réseaux et les agriculteurs

Notre offre :

PRÉREQUIS

Volonté et moyens de la part de la collectivité d'animer et de gérer un marché de producteurs



TARIFS

Sur devis

DURÉE DE LA PRESTATION

Minimum 2 mois à partir du premier contact



Chiffres clés :



Pour 92 % des Français, consommer local est synonyme de qualité

Source : Observatoire de la consommation responsable 2017

80 % des Français consomment des produits locaux

Source : IPSOS 2014



Innovation

1 Marché tournant sur 13 communes du territoire de Moselle et Madon

Un réseau d'agriculteurs impliqués

Source : Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle 2024

